

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-6-1

Séance du jeudi 19 février 2015

BUDGET PRIMITIF 2015



POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU les débats du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ Inscrit **des crédits de paiement** :

- **d'investissement d'un montant total de 1,5 M€ répartis comme suit :**

- 0,5 M € sur le programme **F 243**
- 1.0 M € sur le programme **F 244**

- **de fonctionnement** d'un montant total de 655 000 € à répartir comme suit :

- 606 260 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, sur le programme F844, comme ci-après :

CTV	Syndicats mixtes	TOTAL €
Colmar Fecht et Ried	Vallée de Munster	154 000
Florival-Vignoble Plaine du Rhin	Markstein Gd Ballon	196 500
Piemont Val d'Argent Pays Welche	Lac Blanc	91 360
Thur et Doller	SMIBA	164 400
	TOTAL	606 260

- 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne, sur le programme F744,
- 30 740 € pour la prise en charge du déneigement, sur le programme F744,
- 8 000€ sur le programme F644, chapitre 011, fonction94, nature 6281 pour la cotisation 2014 à l'ANEM.

➤ donne délégation à la Commission permanente

- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions